

Lyon, le 11 Mars 2010

Esker engage son transfert du compartiment C de Nyse Euronext sur Alternext

Esker, leader mondial sur le marché des solutions de dématérialisation des processus documentaires, soumettra lors de la prochaine Assemblée Générale son projet de transfert de cotation de ses titres du compartiment C de NYSE-Euronext Paris vers le marché de négociation Alternext.

Cette décision fait suite aux nouvelles dispositions de la loi du 19 octobre 2009 et à l'adaptation par l'Autorité des marchés financiers de certains articles de son règlement général par arrêté du 4 novembre 2009. Ces dispositions visent à ouvrir l'accès à Alternext aux sociétés cotées des compartiments B et C d'Euronext, souhaitant s'affranchir d'un certain nombre de contraintes qui ne se justifient véritablement que pour les moyennes et larges capitalisations boursières.

Si les actionnaires se prononcent favorablement au transfert, l'admission sur Alternext interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'assemblée, soit avant la fin du mois d'août 2010.

Par cette opération, Esker vise à un équilibre entre la gestion des contraintes des PME en matière de réglementation et le besoin de transparence exprimé par les investisseurs.

Ce transfert n'impactera pas la stratégie de transparence financière de la société qui s'engagera à :

- Publier ses comptes annuels audités, néanmoins sans obligation de les soumettre à la norme IFRS, dans un délai de 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ;
- Publier ses rapports semestriels non audités, dans un délai de 4 mois suivant la clôture du semestre ;
- Publier le chiffre d'affaires trimestriel non audité, dans un délai de 45 jours suivant la clôture du trimestre ;
- Communiquer sur les transactions des dirigeants et plus généralement sur toute information susceptible d'influencer le cours de bourse.

Conformément aux dispositions des articles 223-15-2 et 231-1 du règlement général de l'AMF, Esker restera soumise, pendant trois ans à compter de son admission sur Alternext, au régime des déclarations de franchissements de seuils et des offres publiques des sociétés cotées sur Euronext.

Esker procédera à la diffusion de la communication nécessaire en application des dispositions de l'article 223-36 du règlement général de l'AMF.

A propos d'Esker ■ www.esker.fr

Créé en 1985, Esker est un des principaux éditeurs de solutions et services de dématérialisation à la demande et un des acteurs majeurs du SaaS en France (Software as a Service).

Dédiés à tous les acteurs de l'entreprise (Direction Financière, Comptabilité, Ressources Humaines, Marketing...), ses solutions et services à la demande, Esker DeliveryWare, Esker on Demand et FlyDoc permettent aux entreprises d'automatiser et de dématérialiser la réception et l'envoi de leurs documents (factures fournisseurs, bons de commandes, factures clients, lettres de relances, courriers commerciaux et marketing, bulletins de paie...) par courrier, fax, e-mail ou SMS. Esker aide ainsi les entreprises à éliminer le papier et sa manipulation de leurs processus de gestion tout en améliorant leur productivité, leurs cycles de gestion et leur impact environnemental.

Les solutions d'Esker sont utilisées par plus de 80 000 organisations dans le monde telles que Adecco, AGF, Aldes, EDF, Flammarion, Lafarge, Manpower, Microsoft Corp., Whirlpool, Samsung... ainsi que par des PME, TPE, associations, professions libérales et particuliers.

Avec un chiffre d'affaires de 27,5 millions d'euros en 2009, Esker se positionne comme le 22^{ème} éditeur de logiciels français et 3^{ème} en région Rhône-Alpes.

Présent en Amérique du Nord, en Europe et en Asie/Pacifique, Esker est un des éditeurs de logiciels français le plus présent à l'international avec 68 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France, dont 42% aux Etats-Unis.

Esker est également 3^{ème} éditeur mondial de solutions de serveurs de fax (Source IDC) avec ses solutions Esker FaxTM, VSI FAX® for Unix et Esker FaxTM for Notes, et 6^{ème} éditeur mondial de logiciels Host Access avec ses solutions Tun® Plus et SmarTerm.

Esker est cotée sur Euronext Paris Compartiment C (Code ISIN FR0000035818) et bénéficie du label d'entreprise innovante décerné par Oséo (N° A0605040V).

© 2007 Esker S.A. Tous droits réservés. Esker, le logo Esker, Esker Fax, VSI-FAX, SmarTerm, Persona et Tun sont des marques commerciales ou déposées d'Esker S.A. Tous les autres noms de marque appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Pour toute information :

ESKER - Emmanuel Olivier

infofi@esker.fr ou 04 72 83 46 46

www.esker.com www.esker.fr

ACTUS - Amalia Naveira

anaveira@actus.fr ou 04 72 18 04 92



Esker SA • 10 rue des Emeraudes • 69006 Lyon • France
Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46 • Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40 • info@esker.fr • www.esker.fr



Ce communiqué vous a été envoyé via le bureau de poste électronique d'Esker

